

Livret d'accueil

Service d'Addictologie Michel FONTAN

Bâtiment M - Proche de l'entrée 2
45 Avenue de Manchester
08000 CHARLEVILLE-MEZIERES Cedex

Secrétariat Tel 03 24 56 88 03 - Fax 03 24 56 88 53

Horaires secrétariat 8^H - 16^H le lundi et mardi
8^H - 15^H du mercredi au vendredi

Bureau Infirmier Tel 03 24 56 87 30

Service joignable 7 jours sur 7



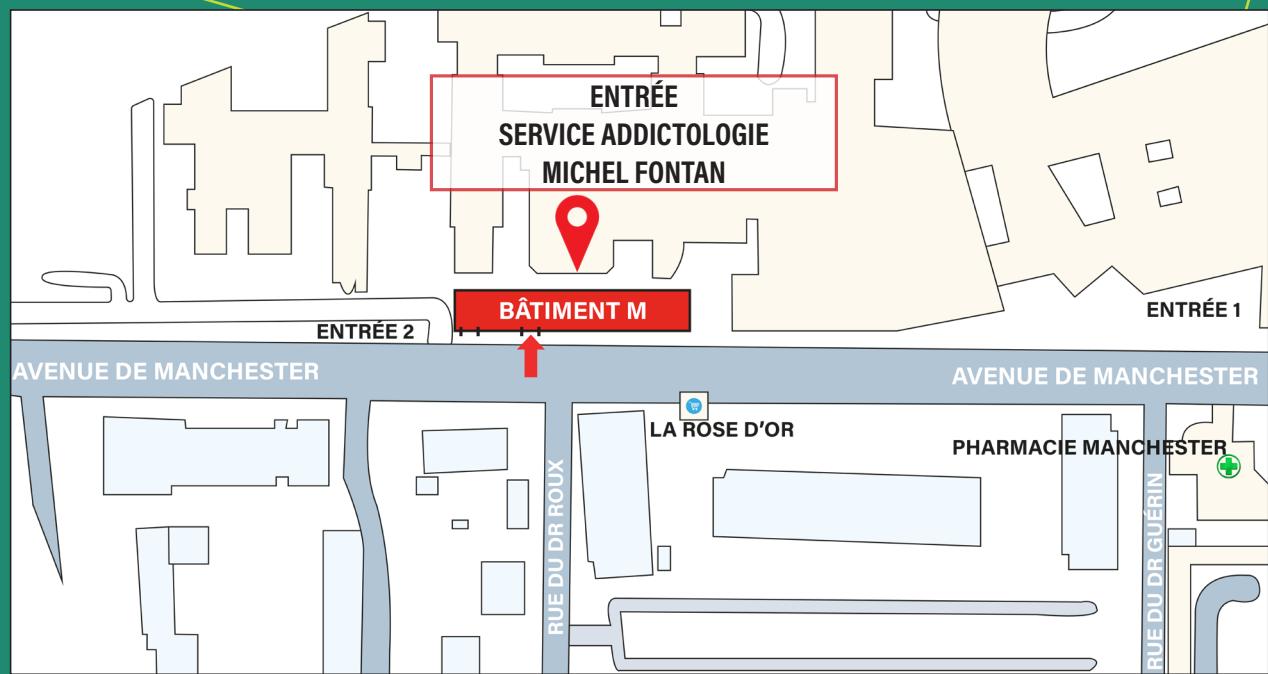
Centre Hospitalier Bélair
Établissement Public de Santé du Département des Ardennes

Sommaire

Accès au service	page 3
Éléments nécessaires à votre arrivée	page 3
Présentation du service	page 4
Composition de l'équipe formée en addictologie	page 4
Vocation du service	page 5
Règles de vie du court séjour addictologie Michel Fontan	page 6
Activités thérapeutiques	page 8
Horaires	page 9
Visites	page 9
Sorties	page 9
Notes personnelles	page 11



Accès au service Michel Fontan



En voiture : en provenance de Reims ou de Sedan suivre direction Charleville-Mézières

En bus : prendre ligne 5 direction «Les Granges Bertholet/CRS23», arrêt à Hôpital de Manchester

Éléments nécessaires à votre arrivée

Le service d'addictologie ne fournit aucun trousseau (**serviettes et gants de toilette**), prévoir en conséquence.

Ne pas oublier :

- pour l'activité sportive **une tenue de sport et des baskets**
- un **nécessaire de toilette** avec des produits sans alcool
- **cartes d'Assuré social et de Mutuelle + Pièce d'identité**
- **liquidité** pour la navette concernant la cure
- **bloc-notes + stylo bille**
- **cadenas** pour sécuriser votre armoire de chambre



Présentation du service



Le service « Michel Fontan » est une unité de soins vous proposant de vous accompagner pour un séjour sans les substances psychoactives qui vous posent problème (alcool, cannabis, substances opioïdes, benzodiazépines) ; si c'est votre choix, un sevrage en tabac et/ou en benzodiazépines (anxiolytiques) peut être réalisé.

Vous entrez librement dans le service et vous pouvez donc en repartir, si tel est votre souhait, tout aussi librement, même si nous estimons cette décision prématurée.

Pour tout désistement ou demande de report concernant votre hospitalisation programmée, nous vous prions de bien vouloir prévenir le service le plus rapidement possible.

Le service a une capacité d'accueil de **7 lits de soins résidentiels complexes** (cure de réflexion et de soins en addictologie) et de **8 lits de sevrages simple et complexe**. La durée du soin résidentiel complexe est de 3 semaines, avec des entrées qui se font le mardi de 9^h à 16^h, tous les 21 jours.

La durée d'hospitalisation pour une prise en charge de sevrage est variable selon le produit et les problèmes qu'il pose.

Le sevrage tabagique est proposé dès l'admission.

Le service dispose de 7 chambres individuelles et 4 chambres doubles. Elles ne sont pas toutes équipées de douches, une salle de bain commune est à disposition. En revanche, elles disposent toutes d'un lit, d'une armoire, d'une table de nuit et d'un téléviseur.

- 1 Médecin généraliste addictologue à temps plein
Chef de service
- 1 Médecin généraliste

Equipe soignante, d'accompagnement et d'encadrement :

- Cadre de santé
- Psychologues
- Assistantes sociales
- Diététiciennes
- Infirmiers
- Assistantes médico-administratives
- Agents de service hospitalier qualifiés.

Composition de l'équipe formée en addictologie

Des étudiants en soins infirmiers peuvent être présents dans le service d'addictologie. Ils sont encadrés par un infirmier lors des soins techniques et relationnels.

Tout comme l'équipe de soins, ceux-ci sont tenus au secret professionnel.

Des internes en médecine peuvent être présents dans le service pendant leur durée de stage de 6 mois et travaillent sous la responsabilité des praticiens hospitaliers.

Vocation du service

Le service « Michel Fontan » vous propose de :

vous accompagner pour un séjour sans substance psycho-active (alcool, cannabis, opiacés, cocaïne, benzodiazépines, ...) cf intro

vous mettre à distance d'un environnement favorisant la consommation de substances

faire le **point sur votre santé physique** par le biais d'un bilan somatique (prise de sang, examen clinique, électrocardiogramme, fibroscan, examens complémentaires si besoin...)

mettre en place une démarche qui pourrait **vous permettre de demeurer abstinents**

vous approprier une nouvelle façon de vivre et de vous préparer à un retour à la vie « normale » que vous souhaitez/sans toxiques

retrouver un bien être physique et psychologique

travailler sur l'image de soi, **la confiance en soi** et rendre possible le questionnement de vos conduites au niveau individuel, social et familial

plus généralement : **favoriser votre liberté de choix**

L'organisation du séjour et toutes les activités proposées ont pour but d'aider la personne à repérer ses difficultés afin de les résoudre. L'équipe soignante et médicale a réfléchi à l'élaboration d'un programme de soins personnalisé afin de vous permettre de vivre au mieux votre séjour de soins.

Nos professionnels mettent tout en œuvre pour respecter votre liberté et votre autonomie pendant votre séjour. À savoir que la réussite de ce partenariat nécessite un engagement mutuel et une réciprocité du respect et des devoirs de chacun.





Règles de vie et informations diverses du court séjour addictologie Michel Fontan

Afin de nous permettre de vous apporter une aide efficace, votre adhésion à notre programme de soins est nécessaire. **Nous vous demandons de lire attentivement les règles de vie du service.**

Leur non application pourrait être le motif d'une fin de prise en charge.

#1 Nous vous rappelons que **l'introduction et la consommation de boissons alcoolisées, de produits stupéfiants ou de médicaments non prescrits par les médecins du service pourrait entraîner une rupture du contrat de soin et par conséquent une exclusion immédiate** du programme de prise en charge. Vous vous engagez également à vous soumettre à des éthylotests et à des prélèvements urinaires à chaque retour de permission et à tout moment de l'hospitalisation. Ces tests et prélèvements ont un objectif thérapeutique. Ils nous permettent d'accompagner votre démarche de changement en toute sécurité pour vous et pour les autres patients.

#2 Au vu des problématiques rencontrées dans notre service, nous vous demandons de **remettre tous les médicaments en votre possession** au moment de l'admission.

#3 Le service met à votre disposition en lien avec la loi du 15 novembre 2006, **un abri pour fumeurs à l'extérieur du service**. La cigarette électronique peut y être utilisée.

#4 Un **inventaire de vos effets personnels** est effectué à l'admission dans le service et sera complété lors de l'apport de colis par vos visites ou au retour de vos permissions.

#5 Il est **conseillé de ne pas apporter d'objets de valeurs**, de cartes bancaires, chéquiers, grosse liquidité, bijoux... Le service déclinant toute responsabilité en cas de vol.

#6 **#5** **Les armes, objets tranchants ou coupants ou tout objet susceptible de présenter un danger** (exemples : canifs, petits couteaux suisses, cutter, ciseaux à barbe...) sont interdits dans l'unité et dans l'ensemble de l'enceinte hospitalière. Tout objet de ce type introduit sera saisi.

#6 **Tout stockage de denrées alimentaires nécessitant un respect de la chaîne du froid n'est pas autorisé.** Pour des raisons de sécurité, nous vous prions de ne pas boire de thé / café décaféiné / tisane en chambre, ni de ramener d'appareils électriques. Exemple : bouilloire et rallonge en raison de sécurité incendie.

#7 Dans le cadre du respect de la sécurité des biens et des personnes, **aucun comportement susceptible de nuire à autrui ne sera toléré**.

#8 Des agents de service effectuent le ménage dans votre chambre et pour faciliter leur travail, **nous vous invitons à la réfection de votre lit et à laisser les sols débarrassés de vos effets personnels.**

#9

Pour une harmonie de la vie communautaire, vous vous engagez à **veiller à votre hygiène corporelle et à votre présentation.**

#10

Les **portables** sont autorisés dans le service mais nous vous demandons de les éteindre durant les **activités**.

#11

Le service est également équipé de **15 lits médicalisés** et de sonnettes

#12

Nous tenons à vous signifier que **des changements de chambre sont susceptibles d'avoir lieu** durant votre séjour.

#13

Il est également **possible de rencontrer des changements dans l'organisation** des soins, ce, pour diverses raisons. Notre équipe mettra tout en œuvre pour vous en informer au plus vite.

#14

Nous vous rappelons que **votre participation** aux activités thérapeutiques **est indispensable** avec le respect des horaires.

#15

Nous vous soulignons également que **nos médecins rechercheront toujours le consentement libre et éclairé du patient** avant tout acte médical ou traitement.



Activités thérapeutiques

Le programme de soins proposés par l'équipe médicale et paramédicale est un processus qui vous permet de vous réaliser, de vous autonomiser et de vous réinsérer dans la collectivité.

Les activités socio-thérapeutiques sont proposées de manière optionnelle aux personnes en sevrage simple et/ou complexe.

Pour les personnes en soins résidentiels complexes, les activités sont obligatoires, se font sur prescription médicale et toute dispense relève d'une décision médicale.

LES GROUPES DE PAROLE

grâce auxquels vous pourrez vous exprimer sur votre vécu et votre ressenti.

LES ENTRETIENS INDIVIDUELS

réguliers avec votre infirmier(ère) référent(e) pour aborder votre itinéraire, vos projets, vos objectifs...

LA RELAXATION

Durant les séances, vous apprendrez différentes méthodes faciles à mettre en pratique, qui vous permettront de retrouver ou de créer un état de détente.

L'ACTIVITÉ PHYSIQUE ADAPTÉE (APA)

Elle vous fera découvrir ou redécouvrir un bien-être physique. Dans l'optique de vous redonner goût au sport, elle est adaptée aux capacités physiques de chacun.

LE FILM-DÉBAT

Par le biais de films sur les produits (suivi d'un débat) vous pourrez aborder votre propre vécu.

L'ACTIVITÉ CRÉATIVITÉ

Développer son autonomie occupationnelle et libérer votre création.

L'ACTIVITÉ DIÉTÉTIQUE

Apporte des informations afin d'avoir une bonne hygiène de vie alimentaire.

SORTIES CULTURELLES (BOWLING, CINÉMA, MUSÉE)

Découverte ou redécouverte d'activités sociales.

RANDONNÉE

Favoriser la notion de plaisir et bien-être à travers la marche.

INTERVENTION DE L'ELSA

INFORMATIONS SANTÉ

INFO 1	INFO 2	INFO 3	INFO 4
Itinéraire de l'addiction	Marmite de Boudreau, Cercle de Prochaska, Balance décisionnelle	Info/intox	Les besoins



Horaires

Lever : Réveil à 7h.

Pour la télévision, l'équipe soignante attendra la fin du premier film ou d'évènements exceptionnels pour vous accompagner à regagner votre chambre.

Pour les fumeurs, les portes du service ouvrent à **6^H30** et ferment à **21^H toute la semaine.**

Des substituts nicotiniques pourront être demandés sur prescription médicale afin de ne pas vous mettre en difficulté la nuit. Fumer dans votre chambre peut être un motif de sortie du service en lien avec la sécurité incendie.

Repas	
Petit-déjeuner	8 ^H 15 à 8 ^H 45
Déjeuner	11 ^H 45 à 12 ^H 30
Goûter	16 ^H 30 à 17 ^H
Diner	19 ^H à 20 ^H

Prise des traitements	
Petit-déjeuner	7 ^H 30 à 8 ^H 15
Déjeuner	11 ^H 30 à 11 ^H 45
Dîner	18 ^H 30 à 19 ^H

Activités	
Matin	9 ^H 30 à 11 ^H 30
Après-midi	14 ^H 30 à 16 ^H 00



Visites

Pour les personnes effectuant **un sevrage simple ou complexe ou des soins résidentiels complexes, les visites sont autorisées dès le premier jour de l'hospitalisation.**

Horaires de semaine :

- Pour les sevrages : de 14^H à 18^H30
- Pour les SRC : de 16^H à 18^H30

Horaires de weekend : du samedi au dimanche : de 14^H00 à 18^H30



Sorties

Pour les personnes effectuant un séjour en soins résidentiels complexes, le weekend thérapeutique a lieu le deuxième weekend suivant la date d'admission en soins résidentiels complexes avec un départ le vendredi dès 17^H30 et un retour le dimanche à 17^H maximum.

Une sortie thérapeutique a lieu le troisième jeudi après-midi des soins résidentiels complexes, de 14^H à 17^H30. **En cas de consommation(s), une rencontre avec le médecin sera organisée afin de décider de l'avenir de votre séjour.**

Pour obtenir une permission durant le soin résidentiel complexe, la demande doit être motivée auprès du médecin de l'unité.



Notes personnelles :



Centre Hospitalier Béclair
Établissement Public de Santé du Département des Ardennes

